
COMMUNE DE TREBAS LES BAINS
81340

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2020

TENUE EN MAIRIE A 20h00

Etaient présents : BOUSQUET Patricia, MASSOL Jean-Claude, REYNAL Philippe, CHIFFRE Anne, DEMARCO Émilie, ESPITALIER Jean-Pierre, MARIETTA Benjamin, PAULHE Gérard, REVELLAT Christian, RUGEN Ghislaine, TERRAL Jean-François,

♦ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 09 MARS 2020**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

♦ **DELIBERATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

• Foncier bâti	: 16,22 %
• Foncier non bâti	: 73,03 %
• CFE	: 24,46 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

♦ **DELIBERATION DE RENOUVELLEMENT DU BAIL DU CAMPING « L'AMITIE »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL «L'AMITIE», représentée par monsieur Christian DELZOR et gérant le camping «L'AMITIE», a cédé le fond commercial d'animation de séjour de vacances, sous-traitance de travaux de camping et restauration rapide à l'E.U.R.L. CAMPING DE L'AMITIÉ, représentée par monsieur Christophe ESTOURNET.

L'E.U.R.L. CAMPING DE L'AMITIÉ souhaite renouveler le bail du camping « L'AMITIE » pour une période de neuf ans, jusqu'au 30 avril 2029.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE de renouveler ce bail commercial pour une période de neuf ans, du 01 mai 2020 au 31 mai 2029.
- FIXE le prix du loyer annuel à 542,00 € H.T. auquel s'ajoute la TVA au taux légal en vigueur
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bail

♦ **CESSATION DE L'ACTIVITE CHAMBRES A LOUER**

Le 31 mars 2020, la mairie a reçu un courrier en date du 30 mars 2020, de la S.A.R.L. DU ROC informant de leur volonté de cesser l'activité « Chambres à louer ».

♦ **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant soumise par l'assemblée, Patricia Bousquet lève la séance à 22h30.